

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE CHAMPAGNY EN VANOISE
SÉANCE DU LUNDI 19 DECEMBRE 2022**

.....
Présents : René RUFFIER LANCHE, Denis TATOUD, Florian SOUVY, Olivier SACHE, Corentin GROS, Emmanuel MAEGEY, Xavier BRONNER, Robert LEVY, Vincent RUFFIER DES AIMES, Tony BUTHOD GARCON

Absents excusés, Gérard RUFFIER LANCHE (donne procuration à René RUFFIER LANCHE), Olivier CHENU

Secrétaire de séance : Vincent RUFFIER DES AIMES

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte-rendu de la séance précédente délibère sur les points suivants :

A/ Affaires Financières & Administratives :

Le Conseil Municipal,

PREND CONNAISSANCE de la demande de subvention exceptionnelle de l'AS Collège de Bozel pour l'achat de maillots personnalisés et **EMET** le souhait que la Communauté de Communes Val Vanoise prenne en charge cette dépense.

PREND CONNAISSANCE du montant du devis d'ENEDIS d'un montant 97 511.40 HT pour les travaux d'alimentation électrique du réservoir du Laisonnay.

M. le Maire informe l'assemblée que les travaux ne débiteront qu'en automne 2023 pour une livraison au printemps 2024 et que le montant des travaux sera pris en charge par la Communauté de Communes Val Vanoise dans le cadre du transfert de compétence eau & assainissement en 2024.

VALIDE, à l'exception d'Emmanuel MAEGEY qui vote contre, le devis qui sera signé en mai 2023.

M. Denis TATOUD souhaite avoir l'engagement de la Communauté de Communes Val Vanoise concernant la prise en charge des travaux.

Le Conseil Municipal,

VALIDE l'extension du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) au cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine.

FELICITE Mme Aurélie BUHAGIAR, adjoint au patrimoine, pour son travail au musée Glacialis et son investissement pour la mise en valeur du patrimoine.

RENOUVELLE la convention avec les guides pour l'utilisation de la cascade de glace de Champagny-le-Haut. Une journée « portes ouvertes » est prévue avec l'école primaire de Champagny-en-Vanoise pour les classes de CM1 et CM2.

VALIDE la convention constitutive du groupement de commandes pour le débardage des bois par câble aérien avec l'Office National des Forêts.

EMET un avis favorable à la demande de M. Lionel MICOU pour l'exploitation de la terrasse du restaurant le Cosy aux mêmes conditions que M. Roland DEFLANDRE, ancien gérant.

PREND CONNAISSANCE du projet d'aménagement relatif à la gestion de la circulation dans le lotissement « les Epinettes », **DECIDE** dans un premier temps de mettre en place des chicanes en bois.

M. Corentin GROS fait part à l'assemblée des problèmes de circulation au centre du village et demande une étude pour instaurer un plan global de circulation.

PREND CONNAISSANCE de la proposition de bail emphytéotique de M. Victor RUFFIER DES AIMES pour l'installation de bornes de recharge, la commune mettrait à sa disposition deux places de parking qu'il équiperait à ses frais d'une borne double de recharges pour véhicules électriques (7kw et 11kw).

DONNE son accord de principe pour mettre à sa disposition deux places de parking mais souhaite le rencontrer pour finaliser la convention et instaurer un montant de redevance pour l'occupation du domaine public.

VALIDE la décision d'attribution de l'occupation du domaine public à Mme Corinne GARBIES pour l'installation de son chalet de vente de crêpes à emporter. Afin de sécuriser la zone, il sera demandé aux services techniques de déneiger la partie située entre la route et le chalet.

DECIDE expressément de reconduire avec l'entreprise « ABD Voyages » le marché navettes uniquement pour la saison d'hiver 2022/2023. Une augmentation tarifaire de 50 % pour les mêmes services que les années précédentes sont les conséquences de l'augmentation du coût de la vie (gasoil, pneumatiques etc...).

VALIDE la convention de dépôt-vente pour l'espace Glacialis avec les Editions Mont-Blanc.

ENTEND de M. le Maire le compte rendu de la souscription qui a été diligentée avec la Fondation du Patrimoine pour la restauration du monument funéraire à Champagny-le-Haut et **DECIDE** d'utiliser le reliquat pour finaliser l'opération (toiture en zinc ou cuivre, réfection peinture intérieure, changement vites et reprise porte...).

VALIDE le logo de Champagny-en-Vanoise proposé par M. Vincent RUFFIER DES AIMES sans l'inscription de la Plagne Tarentaise pour le label « Terre d'Alpinisme ».

DECIDE de suspendre l'extension de garantie dite clou à clou portant sur les risques de perte, destruction, détérioration, avarie et disparition etc... des objets présentés lors d'exposition pendant le transport. Le montant de la cotisation annuelle est trop élevé par rapport à la valeur estimative des œuvres.

VALIDE la convention de partenariat avec la Région Auvergne Rhône-Alpes et les partenaires « cinéma » pour le dispositif « Pass'Région ».

VALIDE la convention de partenariat avec l'Office du Tourisme de la Grande Plagne pour la projection au cinéma « le Rhodo » de 8 films appelés « Film d'En Haut » sur la thématique montagne, sports outdoor, nature. M. Xavier BRONNER regrette que l'accès au festival du Film d'En Haut soit gratuite pour le public.

VOTE la Décision Modificative de fin d'année n° 7 pour le budget communal d'un montant de 180 000€.

AUTORISE M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote des budgets primitifs 2023 pour le budget communal et le budget de l'Eau.

PREND CONNAISSANCE de la modernisation du système informatique et du contrôle des forfaits par smartphone, **VALIDE** la vente de cartes à puce pour un montant de 2 € et **APPROUVE** la gratuité pour les forfaits des seniors de + de 75 ans.

ACCORDE, à l'exception de Messieurs Xavier BRONNER et Olivier SACHE qui ne participent pas au vote, l'exonération du loyer pour le local de la Rossa pour la saison 2020/2021 suite à la fermeture des remontées mécaniques.

B/ Affaires foncières et Urbanisme :

Le Conseil Municipal,

ACCEPTE la cession à M. Yohann SOUVY d'un délaissé de terrain contigu à sa parcelle cadastrée section AC n°111 à l'euro symbolique.

APPROUVE la cession des parcelles sis le Chatelard à la société MGM d'un montant de 1 200 000€ HT, versement d'une partie du prix à concurrence de 540 000€, soit 300 000€ + 240 000€ de TVA, à la signature de l'acte de vente le 21 décembre 2022 et versement du solde du prix au plus tard le 30 mars 2023.

C/ Travaux & projets :

Le Conseil Municipal,

ENTEND de M. le Maire le compte rendu de la réunion publique qui a eu lieu le 29 novembre 2022 à la salle des fêtes avec M. Martinez, architecte chez ICM ARCHITECTURE pour présenter le projet de construction d'un escalier mécanique et l'extension de l'Office du Tourisme.

DECIDE de :

- faire appel à l'agence AGATE pour établir un plan de financement ?
- recueillir l'avis de l'architecte des Bâtiments de France sur l'avant-projet présenté,
- faire appel à un bureau d'étude pour étudier un plan global de circulation.

PREND CONNAISSANCE du suivi de chantier pour le bâtiment OPAC à Champagny-le-Haut, les travaux reprendront mi-avril 2023 pour une fin de chantier hors d'eau hors d'air au plus tard mi-juillet 2023.

DECIDE de recruter un ASVP pour la saison estivale 2023 afin de contrôler et faire respecter la réglementation sur les différents chantiers et permis de construire.

VALIDE, à l'exception de M. Tony BUTHOD GARCON, le devis pour la rénovation de la chapelle du Planay.

VALIDE le devis pour la restauration de la boîte reliquaire de Sainte Reine.

VALIDE le projet de coupe de bois au-dessus de la Piat, trois zones sont infectées par le Bostryche.

C/ Information et questions diverses

PREND CONNAISSANCE de la demande de mutation de Mme Christelle EYNARD-VERRAT.

Fait à Champagny en Vanoise, le 22 décembre 2022.

Le Maire,
René RUFFIER LANCHE

